



Comprendre les facteurs ESG et l'investissement responsable

RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA)¹ croit que la communication et la prise en compte adéquates des facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les sociétés ou les pays dans lesquels nous investissons augmenteront la viabilité à long terme des rendements de nos placements. Nos équipes de placement ont, jusqu'à un certain point, toujours pris ces questions en compte, mais elles ont commencé à intégrer plus rigoureusement les facteurs ESG dans leurs décisions de placement. Nous avons également créé le groupe Gouvernance et investissement responsable afin de consolider et de diriger

l'ensemble de nos efforts liés à l'intégration des facteurs ESG et à l'investissement responsable.

C'est dans ce contexte que RBC GMA est devenue récemment un des signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, cadre international pour l'intégration des facteurs ESG. Jusqu'ici, plus de 1 500 investisseurs institutionnels gérant collectivement des actifs de 60 000 milliards de dollars US sont signataires des PRI.

Les signataires des PRI se sont engagés à mettre en œuvre les six Principes pour l'investissement responsable et à présenter un rapport sur leurs activités et leurs progrès à ce sujet.

Quels sont les six PRI des Nations Unies ?

- 1** Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- 2** Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4** Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Que signifie l'acronyme ESG ?

L'acronyme ESG fait référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui peuvent avoir des répercussions importantes sur un investissement. Exemples :

- **Facteurs environnementaux** : Les facteurs environnementaux comprennent les répercussions que les activités d'une société peuvent avoir sur le climat, y compris les émissions de gaz à effet de serre, les risques et occasions qui découlent des changements climatiques, l'efficacité énergétique, la pollution, la gestion de l'eau et des déchets, la remise en état de sites, la biodiversité et la protection des habitats.
- **Facteurs sociaux** : Les facteurs sociaux comprennent les droits de la personne, le consentement des collectivités ou les répercussions sur les collectivités, le respect des peuples autochtones, les relations avec les employés et les conditions de travail, la discrimination, le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité au travail, et les relations avec les consommateurs.
- **Facteurs liés à la gouvernance** : Les facteurs liés à la gouvernance comprennent la convergence entre les intérêts des dirigeants et des actionnaires, la rémunération des dirigeants, l'indépendance et la composition des conseils d'administration, les responsabilités des conseils d'administration, les droits des actionnaires, la transparence/l'information à fournir, les mesures anticorruption, les politiques financières et la protection des droits de propriété privée.

¹L'appellation RBC GMA comprend l'une ou plusieurs des entités suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Alternative Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et la division de gestion d'actifs de RBC Investment Management (Asia) Limited.

Que signifie l'intégration des facteurs ESG ?

L'intégration des facteurs ESG repose sur l'appréciation des facteurs ESG dans le processus décisionnel général d'investissement. Les effets potentiels des facteurs ESG peuvent ne pas être apparents dans les états financiers des sociétés, mais ils peuvent avoir autant de répercussions sur la valeur d'un investissement que d'autres facteurs financiers traditionnels. Par exemple, si une société minière qui se propose d'ouvrir une mine est confrontée à l'opposition de la collectivité, la non-reconnaissance et la non-résolution des préoccupations de la collectivité pourraient finir par coûter la licence d'exploitation de cette société. Autre exemple, une société qui n'investit pas dans la formation de son personnel ou qui ignore les questions de santé et de sécurité se retrouvera tôt ou tard devant des problèmes de fidélisation du personnel et de productivité au travail. Ces questions liées aux facteurs ESG constituent des risques financiers réels qui doivent être pris en compte dans l'appréciation d'une dette potentielle ou d'un investissement en capitaux propres.

Par contre, une société qui est apte à déceler et à gérer les facteurs de risque ESG et les occasions en découlant pourrait mieux réussir que ses concurrents à déterminer les avantages concurrentiels et à les exploiter en obtenant des rendements supérieurs et durables pour les investisseurs. En fait, une société qui gère bien les risques ESG est souvent une société qui gère bien les autres risques. Il ne faut peut-être pas se surprendre qu'un nombre important de recherches théoriques aient conclu que les sociétés qui géraient bien les risques ESG avaient un coût en capital moins élevé (pour la dette et les capitaux propres), une performance d'exploitation plus solide et un rendement de l'action supérieur à long terme².

L'intégration des facteurs ESG est souvent liée à l'obligation pour les investisseurs institutionnels de devenir des propriétaires « actifs ». Le concept de propriété active comprend l'intégration des facteurs ESG, la surveillance des questions ESG dans nos investissements, l'exercice responsable de nos droits de vote et les efforts de

communication visant à favoriser l'amélioration des pratiques et politiques des sociétés relativement aux facteurs ESG. Par exemple, pour l'évaluation d'une occasion de placement, les questions qui suivent en ce qui concerne les facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur les risques et les rendements éventuels ci-dessous :

Environnementaux

- Des enquêtes environnementales sont-elles en cours ou des amendes pour infractions environnementales ont-elles été imposées ?
- Les activités de la société sont-elles exposées à un risque plus important en raison des changements climatiques ?
- La société exerce-t-elle des activités dans un secteur à fort taux d'émissions de carbone et si c'est le cas, déclare-t-elle ses émissions de carbone et prend-elle des mesures importantes pour les réduire ?

Sociaux

- La société surveille-t-elle sa chaîne d'approvisionnement pour détecter les violations potentielles des droits de la personne ou les problèmes sur le plan de la santé et de la sécurité au travail ?
- La société est-elle aux prises avec un taux d'insatisfaction et de roulement très élevé qui pourrait avoir une incidence négative sur la productivité ?
- Des produits suscitent-ils des préoccupations importantes concernant la sécurité ?

De gouvernance

- Les membres du conseil d'administration ont-ils une expertise pertinente et sont-ils indépendants ?
- Le programme de rémunération établit-il des liens entre les intérêts des dirigeants et des actionnaires ?
- Les informations fournies par la société sont-elles pertinentes pour les investisseurs ?

En quoi l'intégration des facteurs ESG diffère-t-elle de l'investissement socialement responsable ?

L'intégration des facteurs ESG est très différente de l'investissement socialement responsable (ISR) ou investissement éthique. L'ISR repose sur la sélection ou l'exclusion d'investissements particuliers en fonction d'un ensemble particulier de valeurs. Par exemple, les fonds ISR peuvent exclure les investissements dans des sociétés des secteurs du tabac, de l'alcool ou du jeu. RBC GMA offre une gamme de fonds ISR aux clients qui veulent exclure certains secteurs pour des raisons d'éthique. Cependant, l'intégration des facteurs ESG ne mise pas sur la sélection négative ou les jugements fondés sur les valeurs au sujet d'un titre ou secteur en particulier.

Elle mise plutôt sur une analyse améliorée des sociétés, qui ne se limite pas aux paramètres financiers traditionnels, afin de mieux comprendre les risques ESG auxquelles ces sociétés sont exposées. Par exemple, un fonds qui intègre les facteurs ESG peut investir dans des sociétés exposées à des risques ESG importants ou ayant de mauvaises pratiques ESG, mais il pourra mieux déceler et comprendre ces risques et ainsi engager un dialogue visant à améliorer les politiques et pratiques ESG de ces sociétés.

² Voir notamment les deux méta-études suivantes : *From the Stockholder to the Stakeholder*, 2015, University of Oxford & Arabesque Partners Asset Management, disponible uniquement en version anglaise à l'adresse http://www.arabesque.com/index.php?tt_down=51e2de00a30f88872897824d3e211b11 ; *Sustainable Investing Report*, Deutsche Bank, 2012, disponible uniquement en version anglaise à l'adresse https://institutional.deutscheawm.com/content/_media/Sustainable_Investing_2012.pdf

Comment RBC GMA intègre-t-elle les facteurs ESG et le concept de propriété active ?

La démarche que nous préconisons pour l'intégration des facteurs ESG et du concept de gestion active des investissements comprend ce qui suit :

- 1 Recherche :** Notre groupe Gouvernance et investissement responsable s'assure que les équipes de placement ont accès à des recherches de premier plan dans le secteur sur les questions liées aux facteurs ESG et soutient leurs efforts en veillant à ce que ces recherches soient pertinentes, accessibles et facilement intégrées.
- 2 Vote par procuration :** L'exercice de notre droit de vote fait partie de notre devoir fiduciaire et nous l'exerçons de façon responsable et indépendante, en conformité avec les Directives de vote par procuration que nous actualisons chaque année et publions sur notre site Web. Tous les registres de vote par procuration pour nos fonds offerts par voie de prospectus sont publiés sur notre site Web. Notre groupe Gouvernance et investissement responsable exerce de façon centralisée son droit de vote pour toutes les actions détenues dans tous nos fonds, afin de s'assurer que les votes pour tous nos placements sont exprimés de façon cohérente d'un fonds ou d'un marché à l'autre.
- 3 Engagement :** L'engagement renvoie à la communication directe entre les actionnaires et les membres du conseil ou de la direction de la société, selon la nature de la question. L'objectif pourrait consister à mieux comprendre la démarche préconisée par la société à l'égard des questions ESG ou à encourager la société à adopter de meilleures pratiques, y compris la publication d'une meilleure information sur les facteurs ESG ou la détermination et la gestion plus efficaces des questions ESG. L'engagement est un outil important que les actionnaires peuvent utiliser pour amener les sociétés à effectuer des changements à long terme destinés à améliorer la valeur pour les actionnaires. Nous engageons un dialogue sur les questions ESG lorsqu'elles sont particulièrement importantes pour ces sociétés et que la gestion de ces questions n'est pas idéale. À titre de plus important gestionnaire de portefeuille au Canada, nous sommes dans une position unique pour engager un dialogue constructif avec les membres des conseils et de la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons.

- 4 Collaboration :** Lorsque nous le jugeons approprié, nous travaillons en collaboration avec des investisseurs qui partagent notre point de vue, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes ou de coalitions, afin d'exercer une plus grande influence sur les pratiques ESG des sociétés dans lesquelles nous investissons.

**Coalition canadienne pour une
saine gestion des Entreprises**

LA VOIX DES ACTIONNAIRES

RBC GMA est un membre fondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG) et notre chef des placements, Dan Chornous, est président de son conseil. La CCBG cherche à améliorer les droits des actionnaires et fait des démarches au nom de tous ses membres auprès des sociétés ouvertes canadiennes dans lesquelles ils ont investi.



L'Association pour l'investissement responsable

RBC GMA est membre de longue date de l'Association pour l'investissement responsable (AIR), association professionnelle du secteur de l'investissement responsable au Canada. Un membre de notre équipe Gouvernance et investissement responsable est président de son conseil.



RBC GMA est un membre actif de l'International Corporate Governance Network et du Council of Institutional Investors.

- 5 Engager un dialogue avec les organismes de réglementation et les législateurs :** Nous tenons à engager un dialogue constructif avec les organismes de réglementation et autres législateurs pour nous assurer que le point de vue des actionnaires est entendu lorsque des changements sont apportés aux lois ou lorsque l'adoption de règles est envisagée.

L'avenir de l'investissement responsable au sein de RBC GMA

RBC GMA croit que le nombre d'investisseurs, petits et grands, désireux d'investir dans des stratégies ESG continuera d'augmenter et que nous sommes bien placés pour répondre à cette demande croissante. Nous sommes convaincus qu'en jouant le rôle de propriétaire actif responsable et en intégrant les facteurs ESG, nous obtiendrons une information plus solide qui nous aidera à offrir des résultats supérieurs et durables à nos clients. Grâce à notre collaboration, officielle ou officieuse, avec nous pourrons continuer à raffiner notre démarche et à trouver de meilleures façons de déterminer et de comprendre les questions ESG qui peuvent avoir des répercussions importantes sur nos investissements.

Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le document « Démarche d'investissement responsable de RBC Gestion mondiale d'actifs » sur la page Web *Gouvernance et investissement responsable* de notre site à l'adresse www.rbcgma.com.

Ce document n'est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs qu'à des fins d'information seulement et n'est pas conçu pour constituer une prévision, des résultats de recherche, une recommandation, une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de stratégie, de produit ou de participation ou d'adhésion à un service dans tout territoire de compétence, ni n'a pour objectif de fournir de conseils de quelque nature que ce soit. Les informations contenues dans le présent document sont appelées à changer à tout moment et sans autre préavis.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 2016.

